LE BARÈME FINANCIER

1. Affiliés		
98.4	Double affectation	12,50 €
102	Demande de mutation	30,00 €
103	Licence « senior » (Cotisation annuelle d'un membre adhérent - art. 8 des statuts)	25,00 €
	Licence « jeune » (Cotisation annuelle d'un membre adhérent - art. 8 des statuts)	10,00 €
191.2	Coach d'équipe de jeunes	12,50 €
225	Licence de coach	10,00 €

2. Cerd	:les	
Art. 9 des statuts	Cotisation annuelle d'un cercle (membre effectif)	25,00 €
Lois du jeu	Changement de couleurs,	7,50 €
48	Absence d'un cercle à une A.G.	100,00 €
133.2	Inscription tardive en championnat	12,50 €
136	Changement d'un membre du comité directeur	7,50 €
	Communication tardive ou non-communication d'un changement de membre au comité directeur	25,00 €
	Membre figurant sur l'engagement solidaire alors qu'il n'est pas encore affilié (affilié d'office)	5,00 €
		(+ le montant de la licence)
138.2	Absence de réponse exigée à une correspondance d'une instance	12,50 €
138.3	Affranchissement insuffisant	5,00 €
138.4	Frais administratifs	15,00 €
138.5	Recommandé non-réclamé	12,50 €
140	Changement de dénomination du cercle	12,50 €
151	Fusion de deux ou plusieurs cercles	25,00 €
154	Caution (gage) à l'inscription d'un nouveau cercle	100,00 €
188.3	Acte de corruption commis par un cercle (ou un affilié)	125,00 €

3. Mat	ches		
	Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartena	nce établie): par équipe concernée	300,00 € maximum
175.5.b	Absence de listing		12,50 €
	Affilié qui ne figure pas sur le listing présenté au match (par affilié)		2,50 €
177	Absence d'accueil de l'arbitre 30 minutes avant le coup d'envoi		2,50 €
	Absence de boissons, de boîte de secours, d'un sifflet	pour l'arbitre,: par infraction	5,00 €
	(avec un maximum de 12,50 €)		
178	Non-communication du résultat		10,00 €
	Communication erronée d'un résultat	1 ^{re} infraction	5,00 €
		À partir de la 2 ^e infraction, par infraction	10,00 €
179.1	Manquement(s) sur feuille de match (n° du match, no		2,50 €
	par manquement (avec un maximum de 12,50 € par feuille et par équipe)		
179.2	Envoi tardif de la feuille de match		5,00 € par semaine de retard
	Non-envoi de la copie de la feuille de match		25,00 €
184.3	Match décalé (quelle que soit la cause évoquée)	Seniors	20,00 €
		Jeunes	A fixer par le C.E.P.
192.2	Carte jaune		10,00 €
242.3	Dossier jugé par la C.S.P./C.A.P./C.S.T.L./C.A.L Amende		2,50 €/semaine
	Frais de procédure (à ne comptabiliser qu'une seule fois si plusieurs dossiers concernent un mêm		12,50 €

4. For	faits	
	Non-respect des noyaux s'il y a plusieurs équipes: par match déclaré forfait (dans les « Provinces » concernées)	12,50 €
175.5.a	Perte d'un match sur score de forfait pour non-respect	25,00 €
	des articles 175.1 et 175.2 (non-qualification d'un officiel ou d'un joueur)	
180.1	Forfait annoncé 24h minimum avant la date et l'heure officielles	25,00 €
		37,50 € après
		le 1 ^{er} avril
	Forfait non annoncé (ou annoncé moins de 24h avant la date et l'heure prévues)	50,00 €
		75,00 € après
		le 1 ^{er} avril
180.6	Frais imputables aux cercles fautifs:	Frais remboursés
	Forfait des visiteurs : frais d'arbitrage, frais inhérents à l'organisation du match, frais de salle	sur base de pièces
	Forfait des visités non annoncé : frais de déplacement de l'équipe visiteuse	justificatives
180.7	Forfait administratif	12,50 €
181.2	Forfait sportif	50 € (75,00 €
		après le 1 ^{er} avril)
181.5	Forfait général	125,00 €
181.7	Démission ou radiation prononcée à l'égard d'un cercle (quel que soit le nombre d'équipes en compétition)	125,00 €
221	Non-participation d'une équipe à un championnat francophone	250,00 €

Statuts - Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle (LFFS asbl) en vigueur le 18/07/2025

5. Ind	lemnités arbitrales		
34.6	Membre C.C.A.L.		10,00 €
64.11	Membre formateur ou conseiller C.P.A.		10,00 €
125.1	Arbitre stagiaire		17,00 €
	Arbitre de la catégorie G (Divisions provinciales à l'exception des 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e provinciales)		19,00 €
	Arbitre de la catégorie F (3 ^e provinciale)		21,00 €
	Arbitre de la catégorie E2 (2e provinciale)		23,00 €
	Arbitre de la catégorie E1 (1 ^{re} provinciale)		25,00 €
	Arbitre de la catégorie interprovinciale		35,00 €
	Matches de championnat ou de coupe en équipes d'âge		0,38 € par minute
	Championnats francophones (« Finales Ligue »)	Matches de 30' maximum	14,50 €
		Matches de plus de 30'	19,00 €
	Indemnité d'attente		5,00 €

6. Adn	ninistration	
6	Fournitures	3000,00 €
87.1a	Frais de déplacement	4,00 €/bloc
87.1b	Indemnité particulière	250,00 €
87.2	Frais de repas	25,00 €
179.4	Demande de copie de feuille de match	2,50 €
239.3	Demande d'un dossier	2,50 € + 0,25 € par copie
240.8	Absence non valablement excusée devant une instance	12,50 €
254.1	Amende maximum par dossier	300,00 €
254.2	Action non-fondée	25,00 €
	Action jugée vexatoire, injurieuse ou grossière	25,00 €

7. Défaut de paiement			
115	Apurement d'un cercle en dette: par affilié		
152	Factures	Amende si retard de paiement	10,00 €
		Mise en demeure	20,00€
		Non-acquittement de la facture après la mise en demeure	25,00 €
	Levée de mise hors compétition avant le forfait général suite à l'acquittement de la facture		